

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 DÉCEMBRE 2017** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Raymond PAILLÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

17,275 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

17,276 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

27.1 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT – Demandes d'aide financière.

17-215 RÉSOLUTION NO 17-215 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

17,277 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 13 novembre 2017.

17-216 RÉSOLUTION NO 17-216 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 13 novembre 2017 tel que présenté.

17,278 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17,279 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du conseil d'administration du Centre récréatif Norman Boisvert.

M. Côté informe également les membres du conseil de sa participation à une réunion de la Société d'initiatives économiques. Il souligne que la société est en attente des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le prolongement des rues Côté et des Cèdres.

17,280 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

17,281 COMPTES DU MOIS

17-217

RÉSOLUTION NO 17-217 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT VINGT MILLE CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (320 125,80 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

17,282 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée

17,283 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires et que la liste sera envoyée au ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire tel que requis par la loi.

17,284 RESSOURCES HUMAINES

17,284.1 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

**17-218 RÉSOLUTION NO 17-218
EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS
POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
SAISON 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;
- 3 La ville doit assurer la surveillance des patineurs durant les heures d'ouverture;
- 4 La directrice générale recommande l'embauche de Étienne Côté, Nicolas Meloche et Tommy Ouellet-Hamel;
- 5 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La ville retient les services de messieurs Étienne Côté, Nicolas Meloche et Tommy Ouellet-Hamel pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2017-2018. Ces personnes travailleront, lorsque la température le permettra, les fins de semaine et, au besoin. Le nombre d'heures hebdomadaires sera partagé entre les 3 employés, selon leurs disponibilités. Ils assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur pour les étudiants au service de la ville au cours de l'exercice 2017 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2018, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :
du lundi au vendredi inclusivement : de 18 h à 21 h;
le samedi et le dimanche : de 13 h à 21 h.

La patinoire sera ouverte en après-midi les journées pédagogiques, durant la période des fêtes et au cours de la semaine de relâche scolaire.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**17,284.2 NOMINATION DE SONYA LEROUX COMME
COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**17-219 RÉSOLUTION NO 17-219
NOMINATION DE SONYA LEROUX COMME
COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 16-102, le conseil municipal procédait à l'embauche de madame Sonya Leroux pour remplacer la coordonnatrice, madame Suzanne Boulet, qui diminue ses heures de travail;
- 2 Madame Boulet ne travaillera plus que quelques heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de nommer une nouvelle coordonnatrice pour la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme madame Sonya Leroux comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale en remplacement de madame Suzanne Boulet.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Sonya Leroux.

**17,285 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS DES
SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR
LA PÉRIODE DU 4 DÉCEMBRE 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**17-220 RÉSOLUTION NO 17-220
NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE
LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner le conseiller Christian Côté à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la durée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

**17,286 RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Nomination des
représentants de la municipalité**

**17-221 RÉSOLUTION NO 17-221
RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.
NOMINATION D'UN RÉPONDANT ET DE LA
COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 5 novembre 2017;
- 2 Le conseil municipal a nommé une nouvelle coordonnatrice pour la bibliothèque;
- 3 Il y a lieu de nommer le nouveau répondant de la ville au Réseau BIBLIO et la nouvelle coordonnatrice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 13-239.
- 2- **RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme madame Marie-Josée Pleau, conseillère, à titre de répondant de la bibliothèque municipale auprès du Réseau BIBLIO CQLM.
- 3- **COORDONNATRICE.** Le conseil municipal confirme la nomination de madame Sonya Leroux à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

17,287 PARC MARIE-VICTORIN – Nomination du représentant de la municipalité au conseil d’administration

**17-222 RÉOLUTION NO 17-222
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D’ADMINISTRATION DU PARC MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 5 novembre 2017;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au conseil d’administration du parc Marie-Victorin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Dominic Laquerre, conseiller, pour représenter la ville au conseil d’administration du Parc Marie-Victorin.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin et à M. Dominic Laquerre.

17,288 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Nomination du représentant de la municipalité au conseil d’administration

**17-223 RÉOLUTION NO 17-223
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D’ADMINISTRATION DE LA MAISON DE JEUNES DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 5 novembre 2017;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au conseil d’administration de la Maison de jeunes de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme madame Krystel Houle-Plante, conseillère, pour représenter la ville

au conseil d'administration de la Maison des jeunes de Kingsey Falls.
La conseillère Mme Marie-Josée Pleau est nommée substitut.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls.

**17,289 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DES SOURCES – Nomination du
représentant de la municipalité**

**17-224 RÉSOLUTION NO 17-224
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SITE
D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 5 novembre 2017;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au Site d'enfouissement régional d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian COTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Alain Ducharme, conseiller, pour représenter la ville au Site d'enfouissement régional d'Asbestos. La conseillère Mme Krystel Houle-Plante est nommée substitut.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC des Sources.

17,290 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS

17,290.1 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

**17-225 RÉSOLUTION NO 17-225
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU TRANSPORT
ADAPTÉ ROULI-BUS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 5 novembre 2017;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au Transport adapté Rouli-Bus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Raymond Paillé, conseiller, pour représenter la ville au Transport adapté Rouli-Bus.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Transport adapté Rouli-Bus.

17,290.2 ADHÉSION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR 2018

17-226

RÉSOLUTION NO 17-226 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2018;
- 3 Cette contribution est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations pour l'année 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (5 954,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

17,291 FORMATION D'UNE ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE – Création et nominations aux postes des différentes missions

17-227

RÉSOLUTION NO 17-227 ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE CRÉATION ET NOMINATION AUX POSTES DES DIFFÉRENTS MISSIONS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les municipalité du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;
- 2 Le Conseil municipal de Kingsey Falls reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;
- 3 Le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile :

- Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Mme Annie Lemieux
- Coordonnateur de site désigné :
 - pour le volet incendie : M. Gilles Dionne
 - pour le volet sécurité publique : Sûreté du Québec
 - pour le volet travaux publics : M. Éric Hamel
- Responsable de la mission Administration : Mme Heidi Bédard
- Responsable de la mission Communication : Mme Lyne Fournier
- Responsable de la mission Sécurité des personnes : Mme Marise Dubeau
- Responsable de la mission Sécurité incendie : M. Gilles Dionne
- Responsable de la mission Services aux sinistrés : Mme Marise Dubeau
- Responsable de la mission Services techniques : M. David Lizotte-Gauthier
- Responsable de la mission Transports : Mme Marise Dubeau

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

17,292 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX SUR LA ROUTE GOUDREAU

17-228

**RÉSOLUTION NO 17-228
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX SUR
LA ROUTE GOUDREAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a complété les travaux de rechargement sur la route Goudreau;
- 2 La ville avait demandé une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministère des Transports a consenti une aide de 15 000 \$ pour ces travaux en 2017-2018;
- 4 La ville a complété les travaux pour une somme totalisant 75 921,56 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** accordée pour l'année 2017-2018, n° de dossier 00025262-1 – 39097 (17) – 2017-06-07-36, à titre de subvention eu égard à des travaux totalisant 75 921,56 \$ pour les travaux de rechargement sur la route Goudreau.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec.

**17,293 RÉFECTION DES RUES CARON ET DES BOULEAUX –
Décompte progressif n° 2**

**17-229 RÉSOLUTION NO 17-229
RÉFECTION DES RUES CARON ET DES BOULEAUX
PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-136, la ville a accordé un contrat au Groupe Gagné Construction inc. pour la mise en place des conduites d'égout pluvial sur la rue Caron (entre les rues Picard et Comeau) et la réfection de la voirie sur les rues Caron (entre les rues Picard et Comeau) et des Bouleaux;
- 2 Les travaux sont complétés sur la rue des Bouleaux et qu'une demande de paiement a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc. le montant de **QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (93 537,88 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 2, préparé par Les Services exp inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même programme de la TECQ 2014-2018.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Groupe Gagné Construction inc.

**17,294 MANDAT POUR LA RÉALISATION DES ESSAIS DE
POMPAGE DU PUIITS P-2**

**17-230 RÉSOLUTION NO 17-230
ALIMENTATION EN EAU POTABLE
MANDAT POUR ESSAI DE POMPAGE DU PUIITS P-2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-240, la ville a accordé un mandat pour une étude hydrogéologique visant à vérifier la conformité du prélèvement d'eau du puits P-2;
- 2 Pour la réalisation de cette étude, il doit y avoir un essai de pompage du puits;
- 3 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ces travaux;
- 4 Le Groupe Puitbec a déposé la plus basse soumission conforme;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces essais de pompage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Groupe Puitbec de Victoriaville pour procéder à l'essai de pompage du puits P-2, le

tout tel que prévu à l'appel d'offres préparé par Laforest Nova Aqua inc., daté du 20 novembre 2017.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (17 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Groupe Puitbec.

17,295 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES – Engagement à modifier le plan de zonage de la « cible de conservation » pour une zone de conservation

17-231

**RÉSOLUTION NO 17-231
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES
ENGAGEMENT À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE
POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE DE CONSERVATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q-2), l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation est nécessaire avant d'entreprendre tous travaux susceptibles d'affecter un étang, un marais, un marécage ou une tourbière;
- 2 Selon la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, c. M-11.4), un étang, un marais, un marécage ou une tourbière est un milieu humide et que des mesures de compensation visant notamment la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide peuvent être exigées;
- 3 La Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. planifie sur les lots 4-1-P, 4-1-9, 4-2, 4-3 et 4-4 du rang 12 du cadastre du canton de Kingsey, lui appartenant, le prolongement de la rue des Cèdres et le développement d'un projet résidentiel qui entraîne la destruction d'environ 0,45 hectare de milieux humides;
- 4 Un certificat d'autorisation est requis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la destruction d'environ 0,45 hectare de milieux humides pour le projet de prolongement de la rue des Cèdres par la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc;
- 5 Un terrain d'une superficie d'environ 0,90 hectare de milieu terrestre et d'environ 1,52 hectare de milieux humides évités sera offert en compensation pour la destruction de milieux humides sur une partie des lots 4-1-P, 4-1-9, 4-2, 4-3 et 4-4 du rang 12 du cadastre du canton de Kingsey, ce qui représente un ratio de compensation de 2 : 1 (compensation terrestre : milieux humides impactés);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que la Ville de Kingsey Falls s'engage à modifier son plan de zonage afin de créer une « zone de conservation » d'une superficie d'environ 2,92 hectares sur une partie des lot 4-1-P, 4-2, 4-3 et 4-4 du rang 12 du cadastre du canton de Kingsey pour la zone identifiée comme tel sur la « Figure 4 : Impact sur le milieu naturel et compensation proposée » préparée par Les Services EXP inc. en date du 24 novembre 2017, laquelle figure constitue une mise à jour de la figure originale datée du 30 novembre 2016 accompagnant la demande de certificat d'autorisation déposée le 7 février 2017.

Que la zone de conservation décrite précédemment soit acquise par la Ville.

Que la modification au plan de zonage soit effectuée dans les douze mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC et qu'une preuve de la modification apportée soit transmise au MDDELCC au cours de cette même période.

17,296 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Dernier versement de l'aide financière pour le projet d'amélioration – Remplacement de la résolution 17-174

17-232 RÉSOLUTION NO 17-232
Remplace CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.
R 17-174 VERSEMENT D'UNE 7^E ET DERNIÈRE PARTIE
DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution n° 16-03, le conseil municipal manifestait son intention d'accorder au Centre récréatif Kingsey inc. un montant représentant 50 % du coût des travaux du projet d'amélioration pour un maximum de 400 000 \$;
- 2 La compagnie Cascades a également manifesté son intention d'accorder un montant représentant 50 % du coût du projet pour une valeur maximale de 400 000 \$;
- 3 Aux termes des résolutions n^{os} 16-30, 16-56, 16-73, 16-91, 16-106, et 16-131 la ville a déjà versé une partie du montant;
- 4 Les travaux sont terminés, le Centre récréatif Kingsey inc. demande à la ville de procéder au dernier versement de la subvention;
- 5 Une erreur s'est glissée dans le montant demandé et qu'il y a lieu de remplacer la résolution no 17-174;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 17-174.
- 2- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **DIX-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (18 179,57 \$)** dans le cadre de la subvention accordée pour le projet d'amélioration du Centre Récréatif Kingsey inc.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

17,297 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement remplaçant le règlement no 01-05 établissant le traitement des élus municipaux**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17,298 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 11-01 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La directrice générale présente le projet de règlement qui remplacera le règlement n° 11-01 sur la prévention des incendies. Le changement apporté concerne la visibilité des numéros civiques.

17,299 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-05 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 16-03 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

17-233

**RÉSOLUTION NO 17-233
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 17-05
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 16-03
ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 17-05 *Règlement remplaçant le règlement no 16-03 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* tel que soumis par la greffière.

17,300 PROCLAMATION DE LA « SEMAINE ARTHA-LIVRES »

17-234

**RÉSOLUTION NO 17-234
PROCLAMATION DE LA SEMAINE ARTHA-LIVRES**

CONSIDÉRANT :

- 1 La demande formulée par la Table de concertation Enfance-Famille d'Arthabaska en partenariat avec la MRC d'Arthabaska et la Commission scolaire des Bois-Francis ;
- 2 L'objectif principale du projet Artha-Livres est de mettre le plaisir de lire au cœur de nos municipalités ;
- 3 Le projet Artha-Livres entend structurer dans la MRC d'Arthabaska un mouvement d'éveil à la lecture chez les 0 à 11 ans et de promotion de la lecture chez les parents de jeunes enfants ;

- 4 Il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture ;
- 5 La lecture est un facteur important à la réussite scolaire ;
- 6 Le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et culturel) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls proclame la semaine du 4 au 10 décembre 2017 la Semaine Artha-Livres.

17,301 AFFAIRES NOUVELLES

17,301.1 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT – Demandes d'aide financière

17-235 **RÉSOLUTION 17-235
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU
CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT POUR
L'EXERCICE 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick a déposé une demande de soutien financier annuel à la Ville;
- 2 Le Centre d'entraide a également déposé une demande d'aide financière pour le projet d'agrandissement de sa bâtisse pour consolider son expansion, entre autres le plateau de réinsertion sociale en transformation alimentaire;
- 3 Le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 4 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 5 Les montants nécessaires seront prévus dans le budget de l'exercice 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour le soutien financier annuel pour l'exercice 2018 et un montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** pour le projet d'agrandissement.
- 2- SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide Contact.

17,302 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 20.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière